



## Fermeture entreprise délai de prévenance

-----  
Par Steph57

Bonjour, L'association dans laquelle je suis salariée en CDD Insertion nous annonce le 27 juin qu'elle va fermer du 15 au 25 août inclus. Est-ce légal dans un délai aussi court ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Par défaut l'employeur doit vous avertir au moins un mois avant la fermeture s'il vous fait prendre des congés :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2258]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2258[ur]

Vis-à-vis de la loi votre employeur est donc dans les clous.

Votre convention collective peut prévoir un délai plus long.